PÉTITION

Montreuil, le 15 juin 2015

SÛRETÉ FERROVIAIRE

MON MÉTIER, J'Y TIENS !

Suite à la réforme du ferroviaire, la sûreté ferroviaire, bien que reversée dans l'EPIC de tête, n'est plus considérée comme transverse.

Au travers de cette pétition, j'exige :

- Une SUGE mutualisée à l'ensemble des EPIC ;
- Des recrutements à hauteur des besoins et non pas des services limités proposés aux activités en fonction de l'effectif disponible ;
- Le respect de l'accord de 2005 : IPA-ICPA indemnités fixes mensuelles sans proratisation et intégrées dans le calcul de la prime de travail ;
- Un déroulement de carrière de l'agent SUGE : niveau 2 de la qualification B dès l'obtention du constat et l'accès automatique à la qualification D hors compte pour les agents ayant 25 ans d'ancienneté dans le service, le maintien des contenus métiers dans la composition d'équipes : un agent opérationnel chef d'équipe de qualification D, un chef de missions à la qualification C, au moins un agent de qualification C en province et 2 en IDF par équipe. Equipes de 4 agents minimum en grosse agglomération et 3 partout ailleurs ;
- Pénibilité : la prise en compte de la pénibilité (agent de plus de 50 ans : division par 2 des horaires de nuits et de matinées, pas de programmation de repos secs, temps partiel validé, port de la tenue…), le maintien du paiement des IPA pour les agents au taux 1 de la pénibilité, dans le cadre d'une reconversion jusqu'à la cessation d'activité ;
- La formation à l'Université Sûreté ne peut engager des frais personnels et doivent être intégralement pris en charge par l'entreprise. Le logement doit pouvoir se faire à proximité du lieu de formation.

NOM-PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

263, rue de Paris, 93515 MONTREUIL - Tél : 01.55.82.84.40 - Fax : 01 48 57 95 65 – coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr